

Motion confirmant l'adhésion de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'Engagement de Montréal pour la protection de la biodiversité

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'active en faveur de la connectivité de la biodiversité grâce à ses nombreuses initiatives de déminéralisation et de plantations comme les saillies, les ruelles, la reprise et réaménagement de terrains appartenant à l'arrondissement, l'aménagement de nouvelles places publiques comme la Place des Fleurs-de-Macadam, la Place du Côteau-Saint-Louis, les terrasses Roy et le chemin Gilford ou l'ajout de bandes végétalisées avec le REV St-Denis, la piste Clark, la piste Rachel et le terre-plein Saint-Joseph.

ATTENDU QUE l'arrondissement est reconnu pour son exemplarité en matière de rétablissement des écosystèmes grâce au retrait de voies de circulation et de stationnements dans les parcs Baldwin, Lahaie, Laurier, La Fontaine, Compagnons-de-Saint-Laurent et prochainement Jeanne-Mance.

ATTENDU QUE l'arrondissement intègre la biodiversité dans sa planification avec des projets de micro-forêts comme celle à venir au parc Laurier, de plantation d'arbres fruitiers à même ses nouveaux aménagements comme le parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, de plantation massive sur des axes dépourvus d'arbres comme le projet de l'avenue des Pins ainsi que par son programme *Un arbre pour mon quartier*, la distribution des végétaux et les grainothèques qui permettent à la population de contribuer au verdissement gratuitement ou à faible coût.

ATTENDU QUE l'arrondissement adopte une approche laissant la biodiversité s'exprimer librement par la cogestion avec les citoyen-es de la friche du Champ des Possibles, par le retardement de la tonte dans les parcs au printemps pour les pollinisateurs ou en donnant libre cours à la floraison spontanée notamment sur la butte au nord de la rue Pauline-Julien.

ATTENDU QUE l'arrondissement a augmenté la superficie de ses espaces verts grâce à l'acquisition en 2018 du Jardin Notman en collaboration avec le Mouvement citoyen pour la préservation du Jardin Notman et qu'il rend aujourd'hui accessible l'initiative d'agriculture urbaine *Jardins urbains Notman* sur la rue Milton qui borde le site.

ATTENDU QUE l'arrondissement intègre la biodiversité à sa réglementation en interdisant depuis 2018 l'aménagement de nouveaux stationnements en cour arrière sur son territoire pour encourager la multiplication des initiatives de verdissement notamment les ruelles vertes.

IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil d'arrondissement signifient unanimement leur adhésion à l'Engagement de Montréal et que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal poursuive ses efforts dans la préservation des écosystèmes en appliquant les 15 actions proposées.

Adoptée